

## MEMENTO – Etapes de mise en œuvre de COMEDDEC

Avril 2017

### 1 - Recensement des communes à maternité

Cette étape ne concerne que les communes soumises à l'obligation (disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire). Celles-ci s'inscrivent sur le site du ministère de la justice via un formulaire de recensement.

### 2 - Adhésion COMEDDEC en ligne

A partir de Juin 2017, les communes effectuent leur adhésion en ligne sur le site de l'ANTS. Avant la disponibilité de ce formulaire sur le site de l'ANTS, les communes peuvent faire leur adhésion via les conventions COMEDDEC disponibles ici : <http://www.ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Conventions-COMEDDEC>

### 3 - Signature des conventions

L'ANTS réceptionne les deux conventions (convention CARTES et convention COMEDDEC) signées et datées par le maire. Elles peuvent être envoyées par courrier en deux exemplaires à : **ANTS – Convention, Tour Montparnasse, 34e étage, 33 avenue du Maine, 75015 Paris** - ou au format électronique à [ants-convention@interieur.gouv.fr](mailto:ants-convention@interieur.gouv.fr)

### 4 - Inscription de la commune par l'ANTS

L'ANTS déclenche le processus de raccordement de la commune au dispositif COMEDDEC. Les lecteurs de cartes, puis les codes d'activation de la carte du responsable carte et du responsable délégué, sont envoyés en mairie.

### 5 - Commande et remise des deux premières cartes

Pour les communes soumises à l'obligation : Les cartes sont commandées par l'ANTS qui contactera les responsables cartes et organisera des rendez-vous de remise des cartes en mairie ou en préfecture à partir de septembre 2017 en regroupant les mairies selon leur proximité géographique.

Pour les communes n'ayant jamais eu de maternité : Les deux premières cartes sont commandées par la préfecture du département et expédiées sur le site de celle-ci. La préfecture prend ensuite contact avec le responsable carte en mairie pour un rendez-vous de remise en face à face. Le jour de la remise, le responsable carte devra se munir de sa pièce d'identité et de son code d'activation. La carte du responsable sera remise, activée et paraphée sur place, tandis que la carte du délégué sera transmise pour activation en mairie.

### 6 et 7 - Contacts avec l'éditeur

La commune contractualise avec son éditeur pour la mise en œuvre de COMEDDEC dans son logiciel d'état civil (coût et formation).

### 8 et 9 - Intervention Editeur en mairie

Une fois en possession des deux premières cartes, la mairie planifie l'intervention éditeur pour l'installation des postes et la formation des agents. L'éditeur et/ou le service informatique installe(nt) et paramètre(nt) les lecteurs de cartes et une nouvelle version (selon les cas) du logiciel d'état civil sur les postes informatiques. Une semaine avant la formation, la mairie complète et renvoie à l'ANTS le fichier de demandes spécimens. L'éditeur formera la mairie à l'utilisation des fonctionnalités liées à COMEDDEC et réalisera un test de raccordement du site. L'éditeur peut assister la mairie, ou les responsables cartes peuvent s'auto-former via le module disponible à l'adresse suivante : <http://www.ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Autoformation>

### 10 - Raccordement de la commune

Lorsque cette formation est effectuée, la commune se raccorde à la date qu'elle souhaite (**avant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour les communes soumises à l'obligation**) en informant l'ANTS de la date choisie.

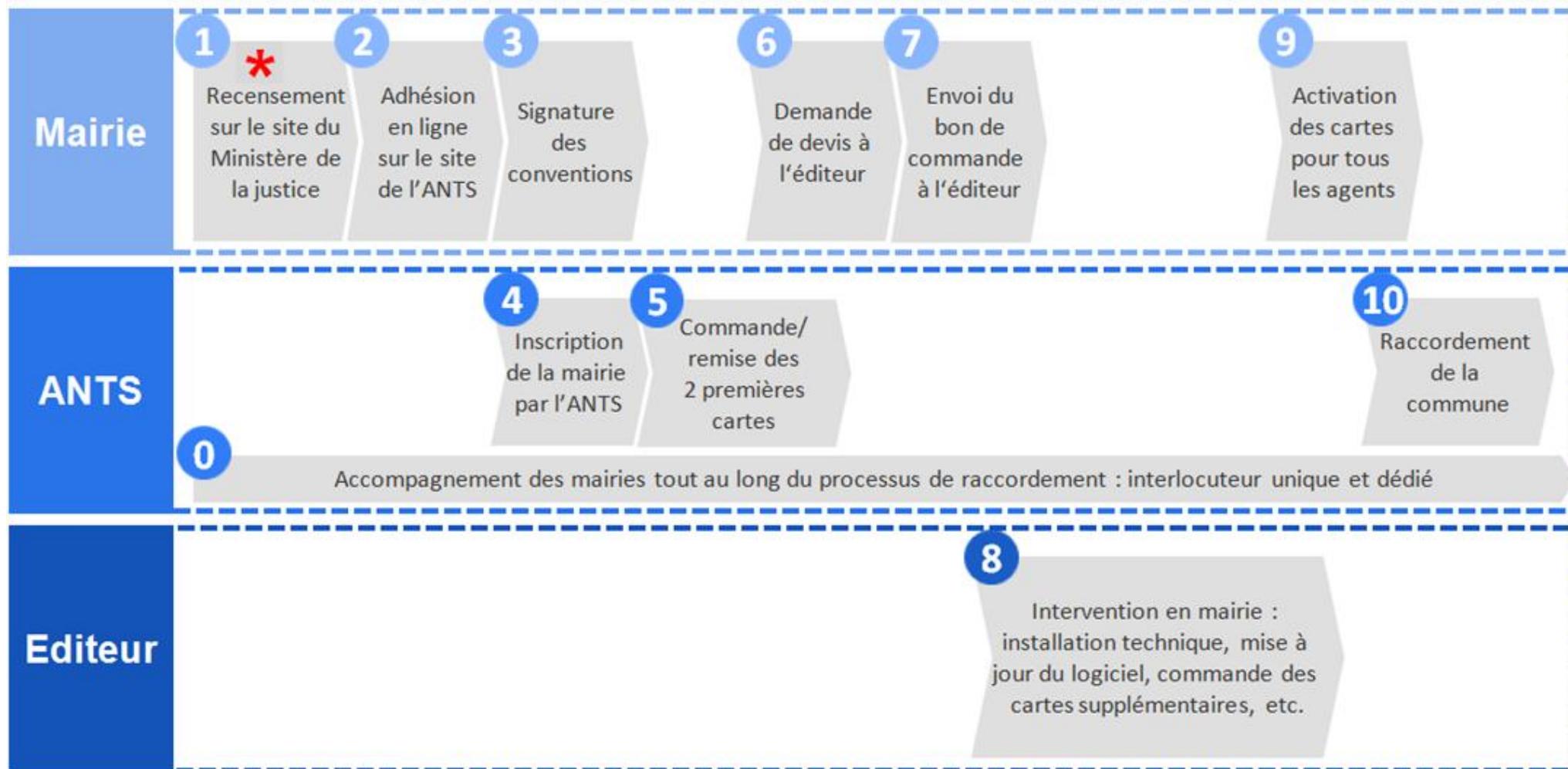


Une question sur le raccordement à COMEDDEC ? L'équipe déploiement de l'ANTS est à votre écoute :

01 56 54 50 45 | [ants-convention@interieur.gouv.fr](mailto:ants-convention@interieur.gouv.fr)

## MEMENTO – Synthèse des étapes de mise en œuvre COMEDDEC

Avril 2017



**\* L'étape 1 pour le recensement ne concerne pas les communes n'ayant jamais eu de maternité.**



Une question sur le raccordement à COMEDDEC ? L'équipe déploiement de l'ANTS est à votre écoute :

01 56 54 50 45 | [ants-convention@interieur.gouv.fr](mailto:ants-convention@interieur.gouv.fr)